

Paris, le 09 décembre 2021

Grande consultation des kinésithérapeutes en vue des élections présidentielles

Dans la perspective des élections présidentielles qui se dérouleront en avril prochain, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes souhaite, comme en 2017, présenter aux candidats les propositions de la profession.

Ces propositions concerneront non seulement la kinésithérapie mais viseront, plus largement à améliorer la santé des Français et leur accès aux soins.

Pascale MATHIEU, Présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : « il est de notre responsabilité de participer avec l'ensemble des kinésithérapeutes à la nécessaire refonte du système de santé pour qu'il repose tant sur la prévention que sur le soin et qu'il soit effectivement accessible à tous, sur l'ensemble du territoire. L'élection présidentielle est un moment important pour la profession. Nous devons être au rendez-vous. »

Ces propositions de l'Ordre seront exhaustives, apporteront des solutions concrètes aux enjeux des kinésithérapeutes et anticiperont ce que sera l'exercice de la kinésithérapie dans l'avenir.

Elles seront élaborées à partir des retours des kinésithérapeutes, des propositions des élus de l'Ordre (départementaux, régionaux et nationaux), des résultats des contributions au grand débat et au Ségur de la santé, de l'actualité législative, etc.

L'Ordre a ainsi élaboré un questionnaire auquel les 100 000 kinésithérapeutes sont invités à répondre jusqu'au 18 décembre.

Les réponses sont déjà nombreuses et montrent l'intérêt des kinésithérapeutes pour la santé publique, l'amélioration de l'accès aux soins des français et des conditions d'exercice de la kinésithérapie.

A l'issue de la consultation, les propositions retenues seront présentées aux kinésithérapeutes puis portées par les élus locaux et présentées aux candidats à l'élection présidentielle.

Créé en 2004, l'Ordre des kinésithérapeutes est une institution au service des 100 000 praticiens et des plus de 2 millions de patients que les kinésithérapeutes voient chaque jour. En s'assurant de la compétence de tous les kinésithérapeutes qui exercent en France, qu'ils mettent régulièrement à jour leurs compétences, qu'ils exercent selon les données acquises de la science et respectent les règles du code de déontologie, l'Ordre est au service des patients et leur garantit sécurité et qualité des soins.

Les 100 000 kinésithérapeutes de France représentent la troisième profession de santé et sont pleinement engagés afin de répondre aux besoins des patients, en particulier les personnes âgées, handicapées ou atteintes d'affections de longue durée.

L'Ordre est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour accompagner les politiques de santé et promeut la santé publique en développant des actions de prévention.

Contact presse : presidence@ordremk.fr – 06 22 00 38 71